



# LES INFIRMIERS SPECIALISES SE REBIFFENT !

Le prétexte d'un alignement européen de toutes nos formations sur le système LMD (Licence Master Doctorat), donne au gouvernement l'opportunité de revisiter l'ensemble de la filière infirmière...

Les infirmiers DE en mal de reconnaissance y voient certes une légère revalorisation salariale (et encore, au prix d'une rallonge de la carrière) mais surtout la **sédentarisation** de leur fonction et la perte d'une possible retraite à 55 ans.

Tous les syndicats excepté le SNCH (syndicat des cadres et directeurs) ont refusé ce protocole. Le Gouvernement a décidé de passer en force !

## C'EST CHER PAYÉ POUR UNE LICENCE

Les spécialisés quant à eux s'y retrouvent encore moins...La reconnaissance master ne leur étant pas acquise sauf à développer de nouvelles compétences dites avancées (transfert de compétences) la revalorisation salariale reste indexée là aussi à l'acceptation d'un reclassement dans la nouvelle grille A, sédentaire comme il se doit... et dans tous les

cas pas effective à taux complet avant 2015 !!!

Il faut voir là la doctrine du gouvernement à la demande spécifique des spécialisés : il lui est en effet possible aujourd'hui d'augmenter les uns et pas les autres...

Profitions à l'inverse de ce contexte pour réaffirmer notre attachement au corps infirmier, un rattachement à une grille de salaire commune et confirmer notre volonté de voir nos métiers accessibles aux seuls IDE. Solidifions notre socle commun en bouchant cette faille que nous avons toujours dénoncée et qui persiste entre les diplômés d'avant et d'après 2002...

## RECLAMONS TOUS ENSEMBLE :

- Reconnaissance Master de notre diplôme d'état
- Maintien du caractère actif de notre profession
- Revalorisation salariale de 50 points d'indice par année de formation
- Maintien de la promotion professionnelle

**Jeudi 11 Mars 2010 à 11 H**  
**Rassemblement devant le Ministère de la Santé**  
**nous pouvons changer les choses !!!!!**  
**MOBILISATION !!!**

avenue Duquesne, métro : Saint François Xavier